N° 359 — 15e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (3 Nivôse an 112) — Vendredi 25 Décembre 1903

REDACTION : ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place de l'Hotel-de-Ville) TOURCOING, rue Verte, 19

Bureau administratif : Rue Nationale, 37, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES, 7 c. — RÉCLAMES, 7 c. — FAITS DIVERS, 6 c. — LOCALES, 1 f.

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal ; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Le Congrès Sénatorial Républicain

LA POLITIQUE

LE CONGRÈS SÉNATORIAL Républicain

Le Congrès sénatorial républicain qui s'est réuni hier à Lille a choisi comme candidat, à l'élection du 10 janvier, M. Tribourdeux, conseiller général de Lille.

On trouvera plus loin le compte-rendu de cette séance, où le résultat du scrutin a été chaudement et passionnément discuté, mais où les orateurs n'en sont pas départis un seul instant de la courtoisie qu'on se doit entre républicains.

Les revendications de l'arrondissement d'Avesnes ont été doucement défendues par M. Pasqual, et si elles avaient pu prévaloir, c'est été certes avec un candidat comme M. Evrard Etier, dont le caractère, l'autorité et les services passés sont hautement appréciés par tous les républicains.

Mais, M. Pasqual s'est heurté à ce qu'on a appelé les traditions, les engagements pris, et surtout à ce sentiment exagérée forte instinctif chez les groupements comme chez les individus, et qui se traduit par cette question : « Pourquoi lui et pourquoi pas moi ? » Il n'est ainsi que les représentants des arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et de Dunkerque, sont venus successivement apporter leur appui aux revendications de l'arrondissement de Lille.

Au cours de la séance, j'ai cru devoir peser sa candidature, en en précisant bien le caractère, que j'ai résumé en ces deux mots : discipline et abnégation.

On lira l'allocution que j'ai prononcée et où j'adresse à tous, délégués, candidats, élus, représentants des divers arrondissements, un pressant appel à l'union, à l'abnégation personnelle, au ralliement discipliné autour du candidat choisi par le Congrès.

Au scrutin de ballottage, mettant d'accord mes actes avec mes paroles, je me suis abstenu en faveur du candidat que je jugeais le plus capable de rallier toutes les troupes républicaines et de les conduire à la victoire.

Journaliste, j'aurais défendu la candidature de M. Debierre, si elle avait obtenu la majorité des voix du Congrès, avec la même ardeur que j'ai mise déjà à soutenir, par la plume et par la parole, nos candidatures législatives et municipales ; avec la même énergie que j'apporterai dans la défense de la candidature de M. Tribourdeux.

Candidat, j'avais le devoir de m'élever au-dessus des considérations de personnes, pour n'envisager que l'intérêt supérieur de mon Parti.

J'ai dit à ce sujet mes appréhensions et mon opinion tout entière. J'ai fait ce que je considérais être mon devoir.

Il m'eût été plus agréable de me taire. Mais j'aurais cru commettre une défaillance en gardant le silence sur une décision aussi importante que celle qui allait être prise, et qui pouvait avoir des conséquences aussi graves pour le Parti républicain.

Dans ma longue carrière de militant, il m'est nécessairement arrivé de me trouver en face d'alternatives aussi difficiles. Je n'ai jamais hésité, toujours guidé uniquement, non par de vaines considérations de sympathie personnelle, mais par les nécessités impérieuses du devoir républicain.

Ce devoir, aujourd'hui que le Congrès a prononcé, est de faire l'union autour du vieux républicain qu'il a choisi, et qui, par son long passé de luttes aux jours difficiles, a mérité la confiance et la sympathie de la démocratie.

Au-dessus des intérêts d'arrondissement ou de personnes, au-dessus des rancœurs-propres blessés, des mécontentements et des irritations passagères, il y a, dominant et éclipsant ces misères de son pur rayonnement, la République elle-même, qui demande à ses défenseurs de s'unir autour de son drapeau.

S'il peut exister, chez certains, quelque rancune d'amoindrissement, fissure toujours temporaire, de l'exhaler après la bataille dépassée.

Pour le moment, l'ennemi est là, qui nous menace et qui nous guette, confiant en des dissentiments qui ne se produisent que, car, seuls, ils pourraient lui donner la victoire.

Républicains, nous nous expliquerons plus tard, s'il le faut. Pour le moment, face à l'ennemi, tous au combat ! en avant !

Georges RAMONT

SCISSION SOCIALISTE

M. Jaurès adresse la lettre suivante aux rédacteurs de la *Petite République* :

Paris, le 23 décembre.

Mes chers collaborateurs et amis,

Depuis plusieurs mois, vous le savez, je m'efforce de concilier sur d'autres bases le journal de notre parti. Il m'a paru qu'il n'était pas sain inconvénient que l'administrateur en fût en même temps le propriétaire et j'avais formé le dessein, pour assurer un contrôle plus efficace, ou de transformer l'organisation de la *Petite République* ou de créer un autre journal.

Je croyais pouvoir compter pour cela, sur le concours de la plupart d'entre vous, et notamment de notre rédacteur en chef. Gérault-Richard devait garder la rédaction en chef, dans la nouvelle formule. Mais je prépare la direction effective et j'entendais l'exercer sérieusement.

Gérault-Richard m'avertit ce matin, qu'il saisit, dans la combinaison nouvelle, des hostilités contre moi et qu'il rate à la *Petite République*, telle qu'elle est actuellement composée.

Je suis donc obligé de réaliser hors de la *Petite République* la transformation que j'espérais réaliser sans secousse et sans rupture, et je vous prie de rompre que cela avec le plus grand ménagement que je me sépare de vous.

Croyez à mes vives amitiés et à mes sentiments de camaraderie socialiste.

Jean Jaurès

M. Rouanet, député de la Seine, annonce qu'à l'exemple de M. Jaurès il cesse sa collaboration à la *Petite République*.

LE PARLEMENT

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Le budget de 1904

Pour se mettre en état de déposer rapidement son rapport lorsque le budget sera rapporté de Luxembourg à la Chambre, le rapporteur du budget a réuni les rapporteurs pour examiner les modifications du Sénat au tarif et à mesure qu'elles seront votées.

D'après les avis qui lui sont parvenus, la Commission du budget considère que le Sénat aura terminé dimanche la discussion du budget. Il est donc à prévoir que le Sénat pourra arrêter ses conclusions définitives et déposer son rapport dès lundi à la Chambre.

Rien donc ne peut retarder des modifications prévues et des discussions possibles entre les deux assemblées, ou accréditerait certain que l'accord final sera établi mardi ou mercredi au plus tard, et que le budget pourra être promulgué à temps pour devenir exécutoire le 1er janvier prochain.

LA SÉANCE

M. Jaurès, vice-président, préside.

Les patentes des marchands de vins

M. Joseph Brisson défend un amendement tendant à remettre de 5 francs la taxe imposée sur les marchands de vins en gros, quand ils ne vendent pas plus de 900 hectolitres par an.

M. Merlou, rapporteur, repousse l'amendement.

L'amendement est adopté.

M. Merlou. — Ce vote trouble l'économie de la loi.

M. Jaurès, président. — Le vote est acquis lui, on n'a pas même. M. Merlou, discutiennes pour meubles ses juges. (Rires).

M. Augé. — C'est la cavasche d'hier, c'est la motion immanente.

M. Jaurès. — Veuillez garder le silence. M. Augé, vous n'êtes pas le dépositaire de la justice immanente.

Nous arrivons à l'amendement de M. de Grandmaison.

M. Rabier, président de la commission. — La commission proteste.

M. Jaurès. — Si c'est contre le vote, il est trop tard, si c'est contre l'amendement de M. de Grandmaison que je n'ai pas encore lu, il est trop tôt. (Nouveaux rires).

M. de Grandmaison demande le dégrèvement des marchands de vin mousseux « ou d'un moyen équivalent quelconque ».

M. de Montebello s'oppose à ce dégrèvement.

M. Merlou s'oppose aussi, ainsi que M. Pavelle, commissaire du gouvernement.

L'amendement de M. de Grandmaison est repoussé par 316 voix contre 245.

M. Pédebidou constate que la Commission a gravé d'une double patente les brasseurs qui fabriquent eux-mêmes leur malt. C'est là une injustice. Il demande à la Chambre que ces brasseurs ne payent qu'une patente. La Chambre donne satisfaction par 356 voix contre 251.

La Commission avait accepté cet amendement, qui était combattu par MM. Augé et Bepmale.

M. Bourrat demande l'augmentation de la patente des grandes Compagnies de chemins de fer et de transports.

M. Rabier, au nom de la commission, demande le dégrèvement de cet amendement.

M. Dégoulet, commissaire du gouvernement, appuie M. Rabier.

La discussion est close.

M. Sibille demande la représentation de la patente des Compagnies d'omnibus et de Tramways qui ont un réseau dans les grandes villes.

Cet amendement est adopté.

Les propriétaires d'électricité

MM. Chauveyre et de Rainal demandent que les propriétaires d'électricité soient traités comme les autres propriétaires.

M. Sibille demande que ce dégrèvement ait une double patente à ceux qui emploient la force électrique aux industries ou ne fait que consacrer un principe général en cette matière. Il demande à la Chambre de voter l'article proposé par la commission.

M. de Ramel prend acte des déclarations du Ministère.

Les éditeurs des « périodiques »

M. Charles Benoist propose d'assimiler les éditeurs de feuilles périodiques et revues aux libraires-éditeurs et de les taxer à 20 0/0 des bénéfices réalisés.

La commission des patentes les a classés entre les dentistes et les greffiers (Rires). Ils ne protestent pas car ils reconnaissent qu'ils sont, dans une certaine mesure, des marchands de papier.

M. Paul Constans trouve dangereux d'imposer à un titre quelconque les éditeurs de feuilles périodiques. Il demande la suppression complète de cette catégorie de patentables.

M. Codet demande le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission n'est pas adopté.

M. Mirman dit que les journaux financiers sont exonérés et qu'il voiera contre la proposition.

L'amendement de M. Paul Constant n'est pas adopté.

M. Deucheau fait remarquer que les petit journaux politiques ne réalisent pas de bénéfices.

***

M. Paul Bertrand dépose un amendement tendant à remplacer le taux du 15e et 20e par le taux du 10e et du 25e pour les professions classées dans le tableau, depuis le mot « architecte » jusque y compris « chef d'institution ».

L'amendement de M. Paul Bertrand est adopté.

Les tableaux A, B, C et D sont adoptés avec les modifications introduites par la Chambre.

L'ensemble est adopté.

La taxe sur les étrangers

M. Rudelle propose un article 14 bis tendant à ne que la taxe sur les personnes soit assujettie à un droit proportionnel qui sera égal pour les personnes de nationalité étrangère.

Plusieurs membres demandent le renvoi à la Commission.

Le renvoi est repoussé par 336 voix contre 93.

M. Rudelle dit qu'il s'agit de protéger le travail national contre la concurrence étrangère. Le nombre des ouvriers étrangers qui était en 1851 de 379,289, s'élève aujourd'hui à 78 0/0 1.500.000.

Les ouvriers étrangers n'ont pas les mêmes charges que les ouvriers français, à qui ils enlèvent les salaires pour plusieurs millions de francs. C'est une somme considérable enlevée à la richesse nationale.

L'article 14 bis est adopté, ainsi que l'article 15 et dernier.

Discussion sur l'ensemble

M. du Périer de Larsan a la parole sur l'ensemble.

L'orateur demande au gouvernement si les sociétés coopératives, pour être exemptées de la patente devront s'abstenir de porter leurs produits chez le consommateur.

Le Commissaire du gouvernement dit que le texte voté est formel. Les sociétés coopératives paieront une taxe très minime.

M. Magnaud dit qu'il voiera contre l'ensemble de la loi qui est contraire aux principes de la Révolution. Les petits commerçants paieront pour les grands établissements.

M. Congy dit qu'il voiera l'ensemble parce que cette loi dégrève le petit commerce.

M. Rouanet déclare qu'il est inexact de dire que les grands établissements ne seront pas frappés.

M. Bepmale fait savoir qu'il voiera contre la loi qui taxe les petits journaux qui méritent le bon combat.

A la majorité de 506 voix contre 21 l'ensemble du projet de loi est adopté.

Les employés de tramways

M. Mirman dépose une proposition invitant le gouvernement à présenter une loi étendant aux ouvriers et employés de tramways les avantages accordés aux employés de chemin de fer.

Le Ministre des finances dit qu'il soumettra la question à son collègue des travaux publics.

La proposition de M. Mirman est adoptée.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à demain.

SÉNAT

AVANT LA SEANCE

L'enseignement secondaire libre

La commission chargée d'examiner de nouveau le projet relatif à l'enseignement secondaire libre avant que le Sénat passe à la seconde délibération, a apporté aux texte voté en première délibération certaines modifications dont voici les principales.

Elles ont des aggravations :

La commission a décidé que « il sera interdit à tout directeur de pensionnat à une congrégation de diriger un établissement d'instruction ou d'y être employé dans les fonctions d'administration, d'enseignement ou de surveillance ».

Elle a, en outre, décidé que la loi serait applicable à l'Algérie et aux colonies.

Par contre, la commission a accepté deux atténuations pour les directeurs ou professeurs d'établissements existants. Elle a admis la dispense du diplôme de licencié pour les directeurs d'établissements secondaires ayant exercé cette fonction pendant dix ans, mais seulement dans un délai de trois ans à dater de la promulgation de la loi, et elle a fait bénéficier de la même dispense les professeurs ayant cinq ans (quatre actuel) et quatorze ans d'âge, mais sous la réserve de la dispense du certificat d'aptitude.

Enfin un délai de trois mois a été laissé aux intéressés pour se mettre en règle.

Il faut ajouter que la commission a supprimé une double patente à ceux qui emploient la force électrique aux industries ou ne fait que consacrer un principe général en cette matière. Il demande à la Chambre de voter l'article proposé par la commission.

M. de Ramel prend acte des déclarations du Ministère.

Les éditeurs des « périodiques »

M. Charles Benoist propose d'assimiler les éditeurs de feuilles périodiques et revues aux libraires-éditeurs et de les taxer à 20 0/0 des bénéfices réalisés.

La commission des patentes les a classés entre les dentistes et les greffiers (Rires). Ils ne protestent pas car ils reconnaissent qu'ils sont, dans une certaine mesure, des marchands de papier.

M. Paul Constans trouve dangereux d'imposer à un titre quelconque les éditeurs de feuilles périodiques. Il demande la suppression complète de cette catégorie de patentables.

M. Codet demande le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission n'est pas adopté.

M. Mirman dit que les journaux financiers sont exonérés et qu'il voiera contre la proposition.

L'amendement de M. Paul Constant n'est pas adopté.

M. Deucheau fait remarquer que les petit journaux politiques ne réalisent pas de bénéfices.

***

M. Paul Bertrand dépose un amendement tendant à remplacer le taux du 15e et 20e par le taux du 10e et du 25e pour les professions classées dans le tableau, depuis le mot « architecte » jusque y compris « chef d'institution ».

L'amendement de M. Paul Bertrand est adopté.

Les tableaux A, B, C et D sont adoptés avec les modifications introduites par la Chambre.

L'ensemble est adopté.

La taxe sur les étrangers

M. Rudelle propose un article 14 bis tendant à ne que la taxe sur les personnes soit assujettie à un droit proportionnel qui sera égal pour les personnes de nationalité étrangère.

Plusieurs membres demandent le renvoi à la Commission.

Le renvoi est repoussé par 336 voix contre 93.

M. Rudelle dit qu'il s'agit de protéger le travail national contre la concurrence étrangère. Le nombre des ouvriers étrangers qui était en 1851 de 379,289, s'élève aujourd'hui à 78 0/0 1.500.000.

Les ouvriers étrangers n'ont pas les mêmes charges que les ouvriers français, à qui ils enlèvent les salaires pour plusieurs millions de francs. C'est une somme considérable enlevée à la richesse nationale.

L'article 14 bis est adopté, ainsi que l'article 15 et dernier.

Discussion sur l'ensemble

M. du Périer de Larsan a la parole sur l'ensemble.

L'orateur demande au gouvernement si les sociétés coopératives, pour être exemptées de la patente devront s'abstenir de porter leurs produits chez le consommateur.

Le Commissaire du gouvernement dit que le texte voté est formel. Les sociétés coopératives paieront une taxe très minime.

M. Magnaud dit qu'il voiera contre l'ensemble de la loi qui est contraire aux principes de la Révolution. Les petits commerçants paieront pour les grands établissements.

M. Congy dit qu'il voiera l'ensemble parce que cette loi dégrève le petit commerce.

M. Rouanet déclare qu'il est inexact de dire que les grands établissements ne seront pas frappés.

M. Bepmale fait savoir qu'il voiera contre la loi qui taxe les petits journaux qui méritent le bon combat.

A la majorité de 506 voix contre 21 l'ensemble du projet de loi est adopté.

Les employés de tramways

M. Mirman dépose une proposition invitant le gouvernement à présenter une loi étendant aux ouvriers et employés de tramways les avantages accordés aux employés de chemin de fer.

Le Ministre des finances dit qu'il soumettra la question à son collègue des travaux publics.

La proposition de M. Mirman est adoptée.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à demain.

SÉNAT

AVANT LA SEANCE

L'enseignement secondaire libre

La commission chargée d'examiner de nouveau le projet relatif à l'enseignement secondaire libre avant que le Sénat passe à la seconde délibération, a apporté aux texte voté en première délibération certaines modifications dont voici les principales.

Elles ont des aggravations :

La commission a décidé que « il sera interdit à tout directeur de pensionnat à une congrégation de diriger un établissement d'instruction ou d'y être employé dans les fonctions d'administration, d'enseignement ou de surveillance ».

Elle a, en outre, décidé que la loi serait applicable à l'Algérie et aux colonies.

Par contre, la commission a accepté deux atténuations pour les directeurs ou professeurs d'établissements existants. Elle a admis la dispense du diplôme de licencié pour les directeurs d'établissements secondaires ayant exercé cette fonction pendant dix ans, mais seulement dans un délai de trois ans à dater de la promulgation de la loi, et elle a fait bénéficier de la même dispense les professeurs ayant cinq ans (quatre actuel) et quatorze ans d'âge, mais sous la réserve de la dispense du certificat d'aptitude.

Enfin un délai de trois mois a été laissé aux intéressés pour se mettre en règle.

Il faut ajouter que la commission a supprimé une double patente à ceux qui emploient la force électrique aux industries ou ne fait que consacrer un principe général en cette matière. Il demande à la Chambre de voter l'article proposé par la commission.

M. de Ramel prend acte des déclarations du Ministère.

Les éditeurs des « périodiques »

M. Charles Benoist propose d'assimiler les éditeurs de feuilles périodiques et revues aux libraires-éditeurs et de les taxer à 20 0/0 des bénéfices réalisés.

La commission des patentes les a classés entre les dentistes et les greffiers (Rires). Ils ne protestent pas car ils reconnaissent qu'ils sont, dans une certaine mesure, des marchands de papier.

M. Paul Constans trouve dangereux d'imposer à un titre quelconque les éditeurs de feuilles périodiques. Il demande la suppression complète de cette catégorie de patentables.

M. Codet demande le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission n'est pas adopté.

M. Mirman dit que les journaux financiers sont exonérés et qu'il voiera contre la proposition.

L'amendement de M. Paul Constant n'est pas adopté.

M. Deucheau fait remarquer que les petit journaux politiques ne réalisent pas de bénéfices.

***

M. Paul Bertrand dépose un amendement tendant à remplacer le taux du 15e et 20e par le taux du 10e et du 25e pour les professions classées dans le tableau, depuis le mot « architecte » jusque y compris « chef d'institution ».

L'amendement de M. Paul Bertrand est adopté.

Les tableaux A, B, C et D sont adoptés avec les modifications introduites par la Chambre.

L'ensemble est adopté.

La taxe sur les étrangers

M. Rudelle propose un article 14 bis tendant à ne que la taxe sur les personnes soit assujettie à un droit proportionnel qui sera égal pour les personnes de nationalité étrangère.

Plusieurs membres demandent le renvoi à la Commission.

Le renvoi est repoussé par 336 voix contre 93.

M. Rudelle dit qu'il s'agit de protéger le travail national contre la concurrence étrangère. Le nombre des ouvriers étrangers qui était en 1851 de 379,289, s'élève aujourd'hui à 78 0/0 1.500.000.

Les ouvriers étrangers n'ont pas les mêmes charges que les ouvriers français, à qui ils enlèvent les salaires pour plusieurs millions de francs. C'est une somme considérable enlevée à la richesse nationale.

L'article 14 bis est adopté, ainsi que l'article 15 et dernier.

Discussion sur l'ensemble

M. du Périer de Larsan a la parole sur l'ensemble.

L'orateur demande au gouvernement si les sociétés coopératives, pour être exemptées de la patente devront s'abstenir de porter leurs produits chez le consommateur.

Le Commissaire du gouvernement dit que le texte voté est formel. Les sociétés coopératives paieront une taxe très minime.

M. Magnaud dit qu'il voiera contre l'ensemble de la loi qui est contraire aux principes de la Révolution. Les petits commerçants paieront pour les grands établissements.

M. Congy dit qu'il voiera l'ensemble parce que cette loi dégrève le petit commerce.

M. Rouanet déclare qu'il est inexact de dire que les grands établissements ne seront pas frappés.

M. Bepmale fait savoir qu'il voiera contre la loi qui taxe les petits journaux qui méritent le bon combat.

A la majorité de 506 voix contre 21 l'ensemble du projet de loi est adopté.

Les employés de tramways

M. Mirman dépose une proposition invitant le gouvernement à présenter une loi étendant aux ouvriers et employés de tramways les avantages accordés aux employés de chemin de fer.

Le Ministre des finances dit qu'il soumettra la question à son collègue des travaux publics.

La proposition de M. Mirman est adoptée.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à demain.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La grève de l'alimentation

Paris, 23 décembre. — La manifestation projetée devant le Sénat par les grévistes et les chômeurs de l'alimentation n'a pu avoir lieu. Quelques ouvriers seulement se sont présentés devant le Luxembourg, vers une heure de l'après-midi. Il est vraisemblable que se réunir, les agents les ont fait circuler, arrêtant ceux qui n'obéissaient pas promptement à leurs injonctions.

Les premiers arrêtés, au nombre de cinq ou six, seront conduits à la caserne de la rue de Tournon, où un escadron de gardes à cheval se tient prêt à intervenir.

M. Lépine, accompagné de M. Toury, directeur de la police municipale et Mouquin, directeur des recherches, dirigent le service d'ordre.

A une heure, un cortège de 200 hommes du personnel de la maison Potin, sous de l'Ouest, une diminue de grévistes est venu de débarquer les ouvriers de la charcuterie, qui sont au nombre de 1 000 environ. Le cortège parvient, les ouvriers de la maison Potin sont rejoint de ouvriers des glacières et sont rentrés dans l'usine.

Dans la rue de la Verrerie, des agitateurs [illegible] ont essayé de débarquer le personnel de la maison Potin, mais les agents les ont dispersés.

Six garçons boulangers qui, suivis d'un certain nombre de personnes parcourraient la rue Richer et la rue de Provence en chantant l'*Internationale*, ont été arrêtés et conduits au commissariat du Faubourg Montmartre et M. Rieux leur a fait subir un interrogatoire.

Avignon, 23 décembre. — Les ouvriers boulangers de notre garnison sont partis par train spécial ce matin pour Marseille, qui est menacée d'une nouvelle grève des boulangers.

Les réformes judiciaires

Paris, 23 décembre. — La commission des réformes judiciaires réunie ce matin entendre la lecture du rapport de M. Chenevat sur le projet de loi relatif aux sociétés par actions, a adopté les termes de ce rapport et en a ordonné l'impression.

Elle a également entendu M. Péret au sujet de sa proposition sur les actes de naissance des enfants naturels.

Un ordre du jour

Tours, 23 décembre. — L'ordre du jour général suivant vient d'être communiqué à tous les corps et services de la 9e région :

« Le général commandant la 9e corps d'armée interdit dans toute l'étendue du 9e corps, aux militaires de tous grades, l'entrée des cercles catholiques et chapelles y annexées aux autorités.

Les commandants d'armes sont invités à assurer l'exécution immédiate de présent ordre.

Le général commandant le 9e corps, [illegible]

Conseil de Guerre

Thionville, 22 décembre. — Le Conseil de guerre vient de juger les trois soldats d'artillerie qui se trouvaient au fort d'Irmont, avisant le 23 novembre dernier, pénétrer dans le magasin de la ville et grièvement outragé la fille d'un chapelier. Schultz a été condamné à 5 mois 1/2 de prison, Lerm à 4 mois 1/2, le troisième, Krause, a été acquitté.

Grèves à Marseille

Marseille, 23 décembre. — Les ouvriers boulangers, dans une réunion tenue cet après-midi, ont décidé de se mettre en grève dès ce soir. Les autres corporations de l'alimentation prennent aussi une résolution adhérant à la grève et les permettant donner au mouvement grévistes [illegible] mêmes le travail.

Les commissaires de police restent ouverts en permanence cette nuit. Tout est calme en ville.

Autres Pays

En Extrême-Orient

Londres, 23 décembre. — L'amiraté anglaise a fait parvenir au commandant des forces navales anglaises en Extrême-Orient l'ordre de concentrer ses navires à Sanghaï dans le plus bref délai ; les navires auront à faire du charbon, à embarquer les provisions et les tissus nécessaires au renouvellement de l'habillement des hommes.

On considère à Londres que cet ordre est équivalant à une déclaration que l'Angleterre, dans le cas d'une guerre russo-japonaise, irait cause commune avec le Japon.

LE CONGRÈS SÉNATORIAL républicain

Mercredi à deux heures de l'après-midi a été tenu dans la salle de la Société Industrielle le Congrès sénatorial républicain chargé de désigner le candidat à l'élection du 10 janvier prochain.

Ont été présents les délégués dont les noms suivent :

ELECTEURS DE DROIT

Arrondissement d'Avesnes

MM. Maxime Lacomte, sénateur — Delontaine, député — Evrard Etier, id. — Pasqual, id.

Avesnes-N. — M. Dubois, conseiller général.

Avesnes-S. — M. Saudbrant, id.

Bavay. — M. Darbie, id.

Landrecies. — M. Dehérite, id.

Le Quesnoy-E. — M. Cuillaume, id.

Le Quesnoy-O. — M. Carlier-Rousseau, id.

Maubeuge. — M. Sodoret, id.

Solre-le-Château. — M. Goulard, id.

Avesnes-N. — M. Crombach, conseiller d'arrondissement.

Avesnes-S. — M. Boisc, id.

Bavay. — M. Darbonne, id.

Berlaimont. — M. Dambrugne, id.

Landrecies. — M. Bourdin, id.

Le Quesnoy-E. — M. Deparis, id.

Le Quesnoy-O. M. Dubore, id.

Maubeuge. — M. Alizaudre, id.

Solre-le-Château. — M. Delhaut, id.

Trélon. — M. Morel, id.

Arrondissement de Cambrai

MM. Depreux, sénateur — Bersez, député — Lust, id.

Cambrai-E. — M. Gerin, conseiller général.

Cambrai-O. — M. Bernard, id.

Carnières. — M. Delattre, id.

Clary. — M. Lesoin, id.

Le Cateau. — M. Martinet, id.

Solesmes. — M. Cordon, id.

Cambrai-E. — M. Gerin, conseiller général.

Cambrai-O. — M. Bernard, id.

Carnières. — M. Delattre, id.

Clary. — M. Lesoin, id.

Le Cateau. — M. Martinet, id.

Solesmes. — M. Cordon, id.

Le Cateau. — M. Carpentier-Richebourg, conseiller d'arrondissement.

Clary. — M. Malapaire, id.

Cambrai-E. — M. Genus, id.

Carnières. — M. Lemaire, id.

Carnières. — M. Prévot, id.

Clary. — M. Pilsons, id.

Marcoing. — M. Delhaut, id.

Solesmes. — M. Cordon, id.

Arrondissement de Douai

MM. Dubois, sénateur — Cordon, député — Debaire, id.

Douai-N. — M. Wibaux, conseiller général.

Douai-E. — M. Godin, id.

Douai-O. — M. Wibaux, conseiller d'arrondissement.

Douai-S. — M. Herpe, id.

Arleux. — M. Dumez, id.

Douai-N. — M. Dubois, id.

Douai-E. — M. Tiriez, id.

Arrondissement de Dunkerque

MM. Trystram, sénateur — Cleeve, id.

Bergues-O. — M. Petit, conseiller général.

Grande-Synthe. — M. Dumez-Petit, id.

Dunkerque-E. — M. Dehrenz, conseiller d'arrondissement.

Dunkerque. — M. Lebecq, id.

Dunkerque-O. — M. Vandervennebergh, id.

Bergues. — M. Carpentier, id.

Hondschoote. — M. Thellier, id.

Wormhout. — M. Wemaere, id.

Arrondissement d'Hazebrouck

Cassel. — M. Monnoyer, conseiller général.

Hazebrouck. — M. Mordrel, conseiller d'arrondissement.

Bailleul. — M. Bisbeyck, id.

Arrondissement de Lille

MM. Petit-Auguste, sénateur — Deee, député.

Lille-E. — M. Tribourdeux, conseiller général.

Pont-de-Nieppe. — M. Lemaire, id.

Quesnoy-sur-Deûle. — M. Bonnet, id.

Tourcoing-N.-E. — M. Lorthioit, id.

Lille-N. — M. Wrapsch, conseiller d'arrondissement.

Pont-de-Marcq. — MM. Marquez, Ledoux-Marcq, Vincent, id.

Cysoing. — M. Demiée, id.

Arrondissement de Valenciennes

MM. Gérard Alfred, sénateur — Lepez, député — Dubrez, id.

MM. Poitier, Dessian, Sicot Jules, Docteur Cadien, Bouvier, Sicot Clair, conseillers généraux.

MM. Mallet, Thellier, Pruvot, Coquelle, Pinlolle, conseillers d'arrondissement.

DÉLÉGUÉS

Arrondissement d'Avesnes

Avesnes-Nord. — MM. Marquis, maire — Dubois, Bougelet — Lizange, Avesnes — S. Kaez, Avesnes.

Avesnes-Sud. — Godbille, Bruneau — Bouland, Ayencourt — Dr Gérard, Avesnes — S. Sicot, Avesnes.

Bavay. — MM. Berkenne Alfred, Pelletier — Wéfel, Bavay — Dr Dehérite, Bavay — Pierre, Bavay.

Maubeuge. — MM. G. Lebel, Maubeuge — Bertrand — Wiesnard, Maubeuge — Dr Sabre-Lecomte, Maubeuge — Hachon, Solre-le-Château — Vinage Henri, Gognies-Chaussée, Dimanche.

Trélon. — MM. Decoux, Trélon — Bellenot, Fourmies — Pecheux, Eaires — Sup. : Dupont, Anor.

Arrondissement de Cambrai

Cambrai-E. — MM. Docteur Tinel, Cambrai — Coppens Nestor, Cambrai — Cigal, Bourlon — Desrivre.

Cambrai-Ouest. — MM. Cédric Marie, Cambrai — Chapeau, Cambrai — Herbet, St-Remy.

Carnières. — MM. Lemaire, Carnières — Dubois, Ecaillon — Hatin, Cattenières — Demeyère, Séchelles.

Le Cateau. — MM. Normand Alfred, Le Cateau — Hautier Gustave, St-Souplet — Thomas Henri, St-Souplet.

Clary. — MM. Delval, Bertry — Tambon, Montigny-en-Cambrésis — Bourry, Blécourt.

Marcoing. — Boulanger, Marcoing — Lepine, Marcoing — Payen, Villers-Plouich.

Solesmes. — Langrand Gustave, Solesmes — Langrand Henri, Saint-Waast — Richez, Jules, Solesmes.

Arrondissement de Douai

Arleux. — MM. Darthenay, Monchecourt — Thiculet, Villers-au-Tertre — François Alfred, Aubigny-au-Bac.

Douai-Nord. — MM. Trogen — Vandeth — Rendine.

Douai-Ouest. — MM. Gommont — Tiesain — Dumont.

Douai-Sud. — MM. Bertinchamp — Dehrynlle — Balcourt.

Marchiennes. — MM. Melon, Marchiennes — Pennequin, Somain — Brabant, Pecquin.

Orchies. — MM. Carpentier, Beuvrequen — Delporte, Coutiches — Quintaine, Nomain.

Arrondissement de Dunkerque

Bourbourg. — MM. Vandenbossche, Vinton, Bourbourg — Van Wormhoudt, Bourbourg — Pilon Noël, Bourbourg.

Bergues. — MM. Maughe Alfred, Bergues — Romhant Emile, Bergues — Debecker Polydore, Bergues.

Dunkerque-Est. — MM. le Dr Gossart, maire, Malo — Dryburgh, Rosendael — Sannes, Coudekerque.

Dunkerque-Ouest. — MM. Lonbrand, Saint-Pol — Pascalis, Saint-Pol — Foulerye, Petite-Synthe.

Grande-Synthe. — Nénot.

Hondschoote. — M. Vandes Bavière Léon, Hondschoote.

Wormhout. — Nénot.

Arrondissement d'Hazebrouck

Bailleul N.-E. — M. De Winter Omer.

Bailleul S.-O. — M. Perrien Paul.

Cassel. — MM. Hagebe, Cassel — Bonne, Hardifort.

Hazebrouck-N. — MM. Cpnen en Dentgeneuse.

Hazebrouck-Sud. — MM. Petit, Boisgelon — Tracoeur, Strazeele — Vandenbosch, Steenbecque.

Merville. — MM. Vartinotte, Merville — Pruvost Dalos, Merville — Desfosses Emile, Merville.

Steenvorde. — MM. Dekeene, St-Sylvestre-Cappel — Verkeen, St-Sylvestre-Cappel — Sauvoisen, Steenvorde.

Arrondissement de Lille

Armentières. — MM. Caron, Armentières — Sabre Auguste, Armentières — Simon Jules, Armentières.

Cysoing. — MM. Demeunier, Cysoing — Louvet Olivier, Templeuve — Dubourdin Paul, Cysoing.

Haubourdin. — MM. Petit Georges, Loos — Blanquart, Sequedin — Grapotte, Sequedin — Le Blanc, Emmerin — MM. Pajeanne, Lomme — Lesterquit, Lomme — Bailly, Lomme — Lemaire, Lomme — Bailly, Lomme — Lemaire, Lomme — Bailly, Lomme — Lemaire